



ARRETE N° 2024-D-1096 du 16/04/2024

Portant réglementation de la circulation des Transports Exceptionnels sur diverses routes départementales, le lundi 27 mai 2024 de 6h à 24h , à l'occasion du passage de la flamme Olympique

Le Président du Conseil départemental

Les Maires d'AZAY-LE-FERRON, MARTIZAY, LUREUIL, POULIGNY-SAINT-PIERRE, LE BLANC, PAULNAY, MÉZIÈRES-EN-BRENNE, VENDOEUVRES, NEULLAY-LES-BOIS, VILLEDIEU-SUR-INDRE, SAINT-MAUR, BAZAIGES, BARAIZE, RUFFEC, CIRON, CHITRAY, SAINT-GAULTIER, LE-PONT-CHRÉTIEN-CHABENET, BOUESSE, NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE, SARZAY, LA CHÂTRE, NOHANT-VIC, SAINT-CHARTIER, SAINT-AOUT, AMBRAULT, MEUNET-PLANCHES, ISSOUDUN, CHÂTEAUROUX, SAINT-LACTENCIN, BUZANCAIS, LEVROUX, VALENCAY, FONTGUENAND et LA VERNELLE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 modifié, fixant la liste des routes à grande circulation,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu le règlement de voirie départementale adopté par le Conseil départemental le 9 février 2018,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental de l'Indre n° 2024-D-870 du 19 mars 2024 portant délégation de signature à M. Christophe COURTEMANCHE, Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Education et aux agents en fonction dans les services relevant de son autorité,

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2023-08-21-00031 du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Rik VANDERERVEN Directeur départemental des territoires de l'Indre,

Vu l'avis permanent du Préfet de l'Indre en date du 31 mars 2022,

Vu la demande de la Préfecture de l'Indre présentée le 6 mars 2024,

Département de l'Indre

Hôtel du Département

Place de la victoire et des Aillés – CS 20639 – 36020 Châteauroux cedex

Tél : 02 54 27 34 36 – Fax : 02 54 27 60 69 – Email : contact@indre.fr – Site Internet : www.indre.fr

Considérant que pour assurer la sécurité du passage de la flamme Olympique, il est nécessaire de réglementer la circulation des Transports Exceptionnels sur diverses routes départementales, le lundi 27 mai 2024 de 6h à 24h ,

Sur proposition de M. le Directeur des Routes,

ARRÊTENT

Article 1 :

Le lundi 27 mai 2024 de 6h à 24h, à l'occasion du passage de la flamme Olympique, la circulation sera interdite aux Transports Exceptionnels dans les deux sens de circulation sur les routes départementales suivantes :

- n° 925 du PR 88+514 au PR 37+000,
- n° 975 du PR 22+533 au PR 47+258,
- n° 67 du PR 16+409 au PR 19+196,
- n° 920 du PR 41+915 au PR 42+810 et du PR 37+1276 au PR 32+212,
- n° 913 du PR 12+364 au PR 14+613,
- n° 951 du PR 12+215 au PR 41+450,
- n° 927B du PR 0+235 au PR 0+000,
- n° 927 du PR 47+198 au PR 0+000,
- n° 940 du PR 17+100 au PR 18+445,
- n° 943 du PR 13+894 au PR 19+488 et du PR 46+734 au PR 69+1047,
- n° 918 du PR 53+1165 au PR 18+000,
- n° 138 du PR 0+000 au PR 1+627,
- n° 926 du PR 36+112 au PR 19+466,
- n° 956 du PR 33+805 au PR 0+000,

communes d'AZAY-LE-FERRON, MARTIZAY, LUREUIL, POULIGNY-SAINT-PIERRE, LE BLANC, PAULNAY, SAINT-MICHEL-EN-BRENNE, MÉZIÈRES-EN-BRENNE, VENDOEUVRES, NEUILLAY-LES-BOIS, VILLEDIEU-SUR-INDRE, NIHERNE, SAINT-MAUR, BAZAIGES, BARAIZE, RUFFEC, CIRON, CHITRAY, RIVARENNES, SAINT-GAULTIER, CHASSENEUIL, LE PONT-CHRÉTIEN-CHÂBENET, SAINT-MARCEL, LE PÊCHEREAU, MOSNAY, MAILLET, BOUESSE, GOURNAY, NEUVY-SAINT-SÉPULCHRE, FOUGEROLLES, SARZAY, CHASSIGNOLLES, LE MAGNY, MONTGIVRAY, LA CHÂTRE, NOHANT-VIC, SAINT-CHARTIER, SAINT-AOÛT, AMBRAULT, MEUNET-PLANCHES, CONDÉ, ISSOUDUN, CHÂTEAUROUX, DÉOLS, ÉTRETCHET, SAINT-LACTENCIN, BUZANCAIS, ARGY, FRANCILLON, LEVROUX, MOULIN-SUR-CÉPHONS, BAUDRES, VICQ-SUR-NAHON, VALENCAY, FONTGUENAND et LA VERNELLE.

Aucune déviation n'est mise en oeuvre.

Article 2 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à :

- chaque extrémité des sections réglementées
- l'Hôtel du Département, au lieu habituel
- la mairie de chaque commune concernée

Article 4 :

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

M. le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Education du Département de l'Indre,

M. le Colonel, commandant du groupement de gendarmerie de l'Indre

M. le Directeur de la Police Nationale

Les maires des communes concernées par cette interdiction

Les UT de LE BLANC, LA CHÂTRE et VATAN

La Préfecture de l'Indre

La DDT / SPREN - cité administrative - 36000 CHATEAUROUX

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME

Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX

Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports

Kéolis - 22 boulevard d'Anvaux - 36000 CHÂTEAUROUX

Chateauroux Métropole -Hôtel de Ville-CS 80509-36012 CHÂTEAUROUX cedex

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,
Pour le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires,
du Patrimoine et de l'Education,



Christophe COURTEMANCHE

Le Maire d'AZAY-LE-FERRON
Nom, Prénom, Qualité

Le Maire,
Christophe JURBERT



Le Maire de MARTIZAY
Nom, Prénom, Qualité

Le Maire,
Hervé FLEURY



Le Maire de LUREUIL
Nom, Prénom, Qualité

M. MULTON Jean-Michel,
Le Maire.



Le Maire de POULIGNY-SAINT-PIERRE
Nom, Prénom, Qualité

CAILLAUD Roland, Maire



Le Maire de LE BLANC
Nom, Prénom, Qualité

Le Maire,

Gilles LHERPINIÈRE.



Le Maire de PAULNAY
Nom, Prénom, Qualité

Pour le Maire
L'Adjoint délégué

Mme DEFFONDAINE

→ T



Le Maire de MEZIERES-EN-BRENNE
Nom, Prénom, Qualité

LE MAIRE
JEAN-LOUIS CAMUS



Le Maire de VENDOEUVRES
Nom, Prénom, Qualité
le Maire,
Christophe VANDAELE



Le Maire de NEUILLAY-LES-BOIS
Nom, Prénom, Qualité

VIDAL Clément
1^{er} adjoint

Pour le Maire
L'Adjoint délégué,



Le Maire de VILLEDIEU-SUR-INDRE
Nom, Prénom, Qualité

GATAUD Isabelle
Directrice Adm.
& Financière

Par délégation



Le Maire de RUFFEC-LE-CHATEAU
Nom, Prénom, Qualité

Edith VACHAUD.

Maire de Ruffec.



Le Maire de CIRON
Nom, Prénom, Qualité

DEFEZ Gerard
Maire



Le Maire de CHITRAY
Nom, Prénom, Qualité
LERAT Catherine
Maire



Le Maire de SAINT-GAULTIER
Nom, Prénom, Qualité
Po Le Naie
T. Gregoire, Adjoint



Le Maire de LE PONT-CHRETIEN-CHABENET
Nom, Prénom, Qualité
CHAUSSEMY Guillaume
Maire



Le Maire de BOUESSE
Nom, Prénom, Qualité

BALLEREAU Claudette
Maire



Le Maire de SAINT-LACTENCIN
Nom, Prénom, Qualité

LOGIE Thierry
de Maire,



Le Maire de BUZANCAIS
Nom, Prénom, Qualité

Po Le Naiey
Guillaume Verdon



Le Maire de SAINT-MAUR
Nom, Prénom, Qualité



Ludovic RÉAU, Maire

Le Maire d'AMBRAULT
Nom, Prénom, Qualité



Le Maire de MEUNET-PLANCHES
Nom, Prénom, Qualité

Virginie Catherine
de MAURIE



Le Maire d'ISSOUDUN
Nom, Prénom, Qualité



Le Maire,

Andre LAIGNEL

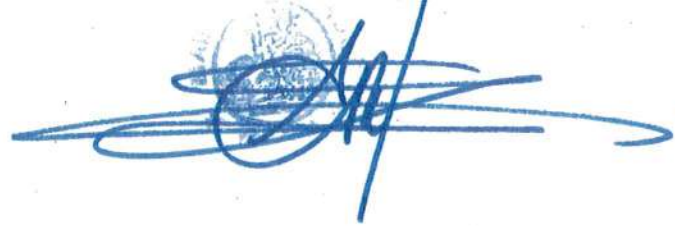
Le Maire de CHATEAUBOUX
Nom, Prénom, Qualité

Le Maire,
Gil AVÉROUS



Le Maire de LEVROUX
Nom, Prénom, Qualité

ROUSSEAU SOUHENNET Alexis, Maire



Le Maire de VALENCAY
Nom, Prénom, Qualité

Claude SOUCET,
Maire de Valencay



Le Maire de FONTGUENAND
Nom, Prénom, Qualité

Christian CHARNY, Adjoint



Le Maire de LA VERNELLE
Nom, Prénom, Qualité

Annick BROSSIER, Maire



Le Maire de BAZAIGES

Nom, Prénom, Qualité

PORTRAIT, Isabelle Maire



Le Maire de BARAIZE

Nom, Prénom, Qualité

Benoît Roussel Maire

[Handwritten signature]



Le Maire de NEUVY-SAINT-SEPULCHRE

Nom, Prénom, Qualité

Guy ANTON, Maire



Le Maire de SARZAY

Nom, Prénom, Qualité

Chantal Biget



Le Maire de LA CHATRE

Nom, Prénom, Qualité

JUDALET Patrick



NONIN Patrick
Le Maire de NOTRE-DAME-VIC
Nom, Prénom, Qualité



Le Maire de SAINT-CHARTIER
Nom, Prénom, Qualité

Yvainis Daniel
Maire



Le Maire de SAINT-AOUT
Nom, Prénom, Qualité

NICOLET Jean-Pierre
Maire

Renseignements :

Direction des Routes - Place de la Victoire et des Alliés - Tél : 02.54.08.39.87
dgartpe-dr@indre.fr

Délai et voies de recours

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Limoges.